



CPR EURO GOV ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2023

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	36
Annexes aux comptes annuels	37
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif net	43
Compléments d'information	44
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	52
Inventaire	53
Annexe(s)	56
Caractéristiques de l'OPC	57
Information SFDR	69

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Les marchés et notamment les actifs risqués ont bien entamé l'année avec un mois de janvier en hausse sensible. Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux qu'attendu, donnant ainsi plus de poids au ton « hawkish » des banques centrales. Il faut dire que l'inflation de la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%), pour atteindre son niveau le plus bas depuis 8 mois, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie tandis que l'inflation core a atteint un record à 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année avec une hausse de 0,1%. La France, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une expansion, tandis que les économies de l'Allemagne et de l'Italie se sont contractées. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, notamment grâce aux politiques fiscales et à la météo clémence qui a contribué à réduire la consommation de gaz. Après des commentaires plus « hawkish » de la BCE depuis décembre, les marchés s'attendent à une hausse des taux de 50 points de base lors du prochain conseil de politique monétaire début février et ils anticipent désormais un taux terminal supérieur à 3%. Du côté des Etats-Unis, l'économie montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. L'économie américaine a ainsi progressé de 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. La confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed et les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux de 25 points de base lors de la réunion de février. La Fed reste cependant préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation de base des services. Elle devrait poursuivre la réduction de son bilan d'environ 1 milliard de dollars en 2023. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de -37 points de base sur le mois) tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,29%, soit une baisse de -29 points de base par rapport à décembre. Le spread italien par rapport à l'Allemagne a terminé le mois à 185 points de base après un resserrement de 26 points. Sur le mois de janvier, le fonds a bénéficié du rebond de la classe d'actifs et sa performance progresse de 2,55% contre 2,07% pour son indice de référence, soit un écart de +0,48%. Nous avons maintenu une sous-sensibilisation par rapport à l'indice une bonne partie du mois à l'exception de la période autour de la publication de l'inflation américaine, durant laquelle nous avons relevé la sensibilité proche de l'indice par crainte d'une surprise à la baisse. A l'approche de la fin de mois et des réunions des banques centrales début février, nous avons accentué notre sous-sensibilisation à -0,35. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds a continué de progresser au-dessus de celle de son indice de référence moins les 20% des émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids conséquent de l'Allemagne (dont la note est parmi les plus élevées de la zone) ainsi qu'à la faible représentation de l'Italie (parmi les moins bien notés) en comparaison à l'indice de référence. L'Allemagne contribue ainsi pour plus de la moitié à la note globale hors obligations vertes et sociales notamment par le biais de sa note de gouvernance, parmi les plus élevées de la zone. En outre, la part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille a progressé au-dessus de 36%.

Février 2023

Février a été rythmé par les réunions des banques centrales à commencer par la FED qui a relevé ses taux d'intérêt de 25 points de base. En dépit du ralentissement du rythme de hausse, la FED a mis en garde contre de possibles futures hausses de taux plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pbs, plaçant le taux de dépôt à 2,5% et envisage de les augmenter de la même ampleur en mars. L'objectif est de ramener l'inflation à 2%, ce qui selon les propres estimations de la banque centrale, ne devrait pas se produire avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporates vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique. Bien que sa détention soit relativement faible, cette annonce de la BCE est symbolique car c'est la première fois qu'elle prend explicitement en considération le changement climatique dans le cadre de ces achats d'actifs. Février a également été marqué par la publication des chiffres d'inflation toujours élevés. Aux États-Unis, l'inflation sur janvier a reculé par rapport à décembre et ressort à +6,4% (+6,5% en décembre) mais ressort supérieure aux prévisions des économistes (+6,2%). L'inflation ne semble donc pas ralentir comme prévu, laissant présager une réaction plus ferme de la part de la banque centrale américaine. En zone Euro, le taux d'inflation a quant à lui reculé, pour la troisième fois consécutive, avec 8,5% en janvier contre 9,2% en décembre mais la situation est hétérogène d'un pays à l'autre. Ainsi, en France, l'inflation de février augmente de +0,9% en rythme mensuel et de +6,2% sur un an (+6% en janvier), portée principalement

par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie (+14% sur un an) avec la fin du bouclier tarifaire. Cette hausse a conduit à une hausse des anticipations de son taux terminal, désormais à 4%. En dépit du resserrement de la politique monétaire, l'activité économique fait preuve de résistance comme l'ont suggéré les indicateurs PMI publiés sur le mois qui se redressent en zone Euro à 52,3 et aux États-Unis à 50,2, sur un niveau d'expansion de l'activité. Cette croissance est notamment soutenue par le secteur des services. Dans ce contexte, les taux ont été fortement poussés à la hausse, dans un mouvement d'aplatissement de la courbe dont la l'inversion est de plus en plus marquée aux Etats-Unis (+61 points de base à 4,82% pour le 2 ans, +41 pbs à 3,92% pour le 10 ans) et en Allemagne (+49 pbs à 3,14% pour le 2 ans et +37 pbs à 2,65% pour le 10 ans). Sur le mois de février, la performance du fonds a reculé en lien avec la classe d'actifs. Nous avons accompagné la hausse des taux en relevant la sensibilité du fonds vers celle de son indice à partir de la mi-février avec l'idée que les hausses de taux étaient correctement anticipées par le marché. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est stabilisée au-dessus de celle de son indice de référence moins les 20% des émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, deux fois celui de l'indice, puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France et, surtout l'Italie qui figure parmi les pays les moins bien notés. Au total, l'Allemagne contribue ainsi pour plus de la moitié dans la note globale hors obligations vertes et sociales notamment par le biais de sa note de gouvernance, parmi les plus élevées de la zone. En outre, la part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille a légèrement diminué à 34% sans dégradation de la note ESG.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes turbulences sur les marchés financiers, notamment en lien avec le secteur bancaire. Dès le début du mois, la Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Crédit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. L'action de la banque a chuté de plus de 30% à la mi-mars et fait naître des craintes systémiques suffisamment fortes pour qu'une opération de secours soit mise en place. UBS a ainsi racheté Crédit Suisse pour 3 Mds de CHF et la Confédération Helvétique lui a accordé une garantie de 9 Mds de CHF afin de rétablir la confiance des investisseurs. Un violent stress de marché s'est par ailleurs cristallisé autour de la valorisation des obligations Tier 1 (16 Mds de CHF) que les autorités suisses de régulation des marchés financiers (la FINMA) ont décidé de ramener à zéro, plaçant ainsi les porteurs obligataires derrière les actionnaires dans l'ordre de remboursement. Cette décision controversée a provoqué une stupéfaction au sein de la communauté internationale des investisseurs obligataires et un fort mouvement de fuite vers la qualité. Ce dernier a ajouté un peu plus de stress sur le marché obligataire souverain déjà très volatil, les investisseurs réévaluant en permanence l'impact du resserrement des conditions financières sur la trajectoire du resserrement monétaire des banques centrales. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. L'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6,4% précédemment et à +0,4% sur un mois (+0,5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pbs), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. Alors qu'une nouvelle hausse de +50pbs était attendue, la crise du secteur bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû adopter un ton plus accommandant pour endiguer la crise de confiance qui pourrait déstabiliser d'autres acteurs. En conséquence, le marché n'anticipe plus qu'une seule hausse de taux supplémentaire d'ici la fin de l'année bien que la lutte contre l'inflation ne soit pas complètement terminée. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pbs plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements sur le secteur financier n'ont pas impacté la décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3,5%. L'objectif reste le même et en ligne avec ce que la BCE annonce depuis plusieurs mois, atteindre un niveau d'inflation de 2%. Dans ce contexte très chahuté, les taux souverains ont fini en fort repli, que ce soit sur la courbe américaine (-79pbs à 4,03% sur le 2 ans, -45pbs à 3,47% pour le 10 ans) ou allemande (-45pbs à 2,68% pour le 2 ans, -36pbs à 2,29% pour le 10 ans). Sur le mois de mars, la performance du fonds a progressé en lien avec la classe d'actifs d'un peu moins de 2,60%, soit environ 25 points de base au-dessus de son indice de référence. Après le repricing de la partie courte de la courbe en zone euro, en lien avec les difficultés bancaires, nous avons abaissé la sensibilité du portefeuille (par vente de deux ans allemand) compte tenu de la volonté réaffirmée de la BCE, confiante dans la solidité du système bancaire européen, de poursuivre la lutte contre l'inflation et de l'exagération du mouvement lié à la panique. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille est restée inchangée à 34%, composée majoritairement

de dettes allemande, française et italienne. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est stabilisée au-dessus de celle de son indice de référence exclusion faite des 20% des émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, qui représente la moitié de la poche hors obligations vertes et sociales puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone grâce à un excellent score en matière de gouvernance. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Avril 2023

Le mois d'avril a d'abord été marqué par la mise à jour des prévisions du FMI pour l'année 2023. Celles-ci indiquent que la guerre en Ukraine, l'inflation et plus récemment les inquiétudes sur le secteur bancaire ne permettent pas à l'économie mondiale d'afficher des perspectives de croissance optimistes. À la mi-avril, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2023 à +2,8% contre +3,4% l'année précédente. Les prévisions pour la zone euro sont maintenant à +0,8% contre +3,5% en 2022 et +1,6% pour les États-Unis contre +2,1%. Les perspectives sont encore plus pessimistes pour la Grande Bretagne et l'Allemagne qui devraient traverser une période de récession (-0,3% contre +4% en 2022 et -0,1% contre +1,8% respectivement). Ces révisions à la baisse sont principalement liées à une inflation toujours trop élevée par rapport à l'objectif des banques centrales (2%). Bien que la hausse des prix annuelle de la zone euro soit en baisse à 6,9% contre 8,5%, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0,9% sur un an et -2,2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible d'inflation. L'inflation sous-jacente étant persistante (+5,7% contre +5,6% sur un an), la BCE envisagerait pour son prochain meeting du 4 mai, une nouvelle hausse de taux de 25 pbs, portant ainsi le taux de dépôt à 3,25%. L'inflation américaine qui a atteint 5% (son niveau le plus bas depuis 2 ans) reste portée par les services qui ont pris le relais sur les biens de consommation. L'inflation sous-jacente ne ralentit pas suffisamment sur le mois avec 0,4% contre 0,5% précédemment soit une variation annuelle passant de 5,5% à 5,6%. En conséquence, lors de son prochain meeting début mai, la FED devrait augmenter ses taux de 25 pbs pour la dernière fois ce qui pourrait apaiser les tensions actuelles du secteur bancaire. En effet, après la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) et Signature en mars, une nouvelle banque américaine a fait faillite fin avril, la First Republic Bank. Déjà fragilisée en mars par ce contexte et après avoir récemment déclaré des retraits de plus de 100 milliards de dollars de dépôts, l'action de First Republic Bank s'est effondrée passant de 122,5 dollars début mars à 14 mi-avril pour enfin être quasi nulle aujourd'hui. Cette défaillance de la First Republic Bank a, dans un premier temps, ravivé les craintes d'une crise bancaire avant d'être sauvée par JP Morgan, qui versera environ 11 milliards de dollars soit l'essentiel des actifs et des dépôts de la banque en difficultés, rassurant quelque peu le secteur bancaire. On peut néanmoins constater que les hausses de taux ont eu raison de plusieurs banques aux États-Unis mais aussi en Europe avec Crédit Suisse et a engendré un mouvement général et indifférencié de défiance sur le secteur. La fin prochaine du cycle de hausse des taux aux États-Unis devrait toutefois permettre de soulager un peu le secteur. Autre fait marquant qui clôture le mois d'avril, la dégradation de la note de la France de AA à AA- par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette baisse est motivée par le déficit budgétaire français mais aussi par les tensions sociales liées à la réforme des retraites. Dans ce contexte, le marché est resté néanmoins relativement stable, le taux à 10 ans français termine le mois d'avril à 2,88% (+9 pbs par rapport au mois précédent), le Bund allemand à 2,31% (+2 pbs), les taux italien et espagnol à respectivement 4,18% (+8 pbs) et 3,36% (+6 pbs). Enfin, le taux 10 ans américain ressort à 3,42% (-5 pbs). Sur le mois d'avril, la performance du fonds a reculé de -0,18%, soit environ 14 points de base au-dessous de son indice de référence. A l'approche des taux terminaux des banques centrales, notamment aux Etats-Unis, nous avons progressivement relevé la sensibilité du portefeuille vers celle de son indice de référence dans la perspective d'un discours plus modéré du côté de la Réserve fédérale. En conséquence, l'écart de sensibilité entre le fonds et son indice n'était plus que de 0,10 en fin de mois. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille a augmenté à 35%, composée majoritairement de dettes allemande, française et italienne. Nous avons notamment participé à la nouvelle émission allemande green 10 ans dans le courant du mois. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est stabilisée au-dessus de celle de son indice de référence exclusion faite des 20% des émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, qui représente la moitié de la poche hors obligations vertes et sociales puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone grâce à un excellent score en matière de gouvernance. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France (seulement 9% contre 15% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Mai 2023

Le mois de mai a été rythmé par les annonces des banques centrales. En début de période, la Réserve fédérale a relevé ses taux d'intérêt de 25 points de base plaçant les taux directeurs dans une fourchette de 5,00% à 5,25%. Elle a laissé entendre qu'elle marquerait une pause, apaisant ainsi les tensions actuelles du secteur bancaire, mais l'inflation ne ralentissant pas suffisamment, J. Powell pourrait envisager une dernière hausse de taux lors du prochain FOMC de juin. La même orientation a été donnée par la BCE avec une hausse de 25 pbs portant le taux de dépôt à 3,25%. Le marché envisage deux hausses supplémentaires de 25 pbs d'ici la fin de l'été car le niveau d'inflation reste encore trop élevé. Christine Lagarde ne semble pas vouloir faire une pause et estime devoir conserver les taux à un niveau suffisamment restrictif pour ramener l'inflation à 2%. Le mois a aussi été marqué par les publications attendues des chiffres de l'inflation aux États-Unis. À la mi-mai, les prix à la consommation sont en légère baisse à 4,9% sur un an contre 5% le mois dernier; les hausses de taux de la FED faisant sentir leurs effets. Cependant, la prudence reste de mise avec une inflation qui a augmenté de 0,4% en rythme mensuel contre 0,1% le mois dernier. L'inflation a également eu raison de la première économie européenne puisque l'Allemagne voit son PIB chuter de 0,3% sur le premier trimestre 2023 après -0,5% fin 2022. L'inflation (7%) et les hausses de taux d'intérêt ont pesé sur la demande et ouvrent ainsi une période de récession pour l'Allemagne, une première depuis la crise sanitaire. Autre actualité brûlante sur le mois de mai, le plafond de la dette publique américaine. Celui-ci a été touché en janvier 2023 alors que la dette atteignait 31 400 milliards de dollars. Les Républicains et les Démocrates ont négocié âprement durant tout le mois afin de parvenir rapidement à un accord sur le relèvement du plafond de la dette. Sans ce dernier, les États-Unis, qui n'ont plus la possibilité de lever de fonds sur les marchés, doivent prioriser leurs dépenses afin d'honorer leurs emprunts. L'agence de notation Fitch Ratings a d'ailleurs placé la note des États-Unis (AAA) sous surveillance le temps des négociations. Finalement, un accord a été trouvé pour suspendre temporairement le plafond de la dette jusqu'en janvier 2025, ce qui évite un risque de défaut de paiement des États-Unis. Dans ce contexte et en particulier les craintes de défaut de paiement des États-Unis étant écartées, le taux à 10 ans américain finit le mois de mai à 3,68% (+26 points de base par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également augmenté sur la fin du mois pour terminer à 4,45% (+45 bps). En zone Euro, les taux sont restés stables avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mai à 2,86% (-2 pbs), le Bund allemand à 2,29% (-1 pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4,18% (-2 pbs) et 3,35% (stable). Sur le mois de mai, la performance du fonds a progressé de 0,26%, soit environ 17 points de base au-dessous de son indice de référence, notamment en raison de notre sous-pondération, notamment sur les parties extrêmes de la courbe. A l'approche des taux terminaux des banques centrales, notamment aux Etats-Unis, nous continuons de relever la sensibilité du portefeuille vers celle de son indice de référence dans la perspective d'un discours plus modéré au moins de la part de la Réserve fédérale. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille a augmenté à 36%, composée majoritairement de dettes allemande, française et italienne. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est stabilisée au-dessus de celle de son indice de référence exclusion faite des 20% des émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, qui représente la moitié de la poche hors obligations vertes et sociales puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone grâce à un excellent score en matière de gouvernance. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France (seulement 9% contre 15% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Juin 2023

En juin, les marchés sont restés focalisés sur les interventions des Banques Centrales alors que la situation économique demeure contrastée et les développements géopolitiques préoccupants (actions du groupe Wagner en Russie). Aux États-Unis, l'économie commence à ralentir. L'enquête dans l'industrie manufacturière s'est à nouveau contractée en mai. Cette situation a aussi prévalu en zone euro qui a basculé en récession entraînée par l'Allemagne. Par ailleurs, la trajectoire de l'inflation s'infléchit grâce au reflux des prix de l'énergie (de 4,9% à 4,0% sur un an aux Etats-Unis et de 6,1% à 5,5% en zone euro). Mais les banques centrales attendent l'infexion de l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) pour lever la garde. Or l'inflation sous-jacente américaine conserve un rythme de progression mensuelle de 0,4% soit 5,3% annuel et elle reste élevée en zone euro (5,4%), en particulier dans le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés - après dix hausses - dans une fourchette comprise entre 5,00% à 5,25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière ainsi que par les effets des hausses précédentes qui continuent de se diffuser dans l'économie. Cependant Jerome Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et prévoit encore deux hausses d'ici fin 2023 pour contrer l'inflation sous-jacente. Par ailleurs, la Fed a publié ses stress-tests (passés avec succès pour les 23 plus grosses

banques américaines) qui confirment que le système bancaire est résilient. D'autre part et même si le programme de liquidité de la Fed (BTFP) est maintenant proche des 300 milliards de dollars, Janet Yellen a déclaré que le niveau de liquidité dans le système bancaire est solide mais qu'elle anticipe « une certaine consolidation bancaire ». En Europe comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25 pbs pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Les responsables de la BCE ont souligné que les hausses de salaires et des coûts de l'énergie rendent plus difficile la baisse des prix à la consommation vers 2%. Les projections de 2023, 2024 et 2025 ont vu des révisions notables à la hausse en raison d'un marché du travail solide, de coûts salariaux unitaires plus élevés et d'une désinflation lente. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses seront à prévoir au cours de l'année et « très probablement » dès juillet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards d'euros fin juin), ce qui pourrait impacter les banques de petite taille. Dans ce contexte de discours toujours ferme des banques centrales, le taux 2 ans américain a augmenté de 49 pbs pour terminer le mois à 4,90% tandis que le 10 ans a atteint 3,88% (+24 pbs sur le mois) entraînant une accentuation de l'inversion de la courbe des taux. En Europe, les évolutions sont similaires avec un taux 2 ans allemand augmentant de +49 pbs (3,20% fin juin) et le 10 ans de +16 pbs à 2,44% fin juin. Les spreads périphériques sont restés stables (Espagne) voire se sont resserrés (Italie). Sur le mois de juin, la performance du fonds a progressé de +0,05% tandis que celle de son indice de référence a baissé de -0,29%, soit un écart de +0,34%, ce qui porte la performance depuis le début de l'année à 2,76%, soit +0,66% de plus que son indice de référence. La sous-pondération par rapport à l'indice a contribué à la surperformance ainsi que la préférence pour l'Italie et la France sur la partie longue de la courbe. Nous avons profité des mouvements de correction du marché pour continuer de relever la sensibilité du portefeuille vers celle de son indice de référence, en l'absence de directionnel clair, avec un marché primaire de plus en plus dynamique et une volatilité persistante des taux résultant de réajustements constants des attentes du marché vis-à-vis des taux terminaux. L'objectif est de poursuivre le mouvement au-delà de l'indice à mesure que les banques centrales confirmeront s'approcher de leur point pivot. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille a de nouveau augmenté à plus de 38%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds progresse également et reste donc supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, qui représente la moitié de la poche hors obligations vertes et sociales puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone grâce à un excellent score en matière de gouvernance. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France (seulement 9% contre 15% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Juillet 2023

Les actifs à risque, et en particulier le crédit, se sont redressés en juillet, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation qui ont éloigné le spectre de la récession. Les données d'activité ont souvent surpris à la hausse et notamment les chiffres de croissance du 2e trimestre des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, la surprise provient de l'investissement des entreprises très vigoureux à ce stade du cycle, probablement favorisé par les différents plans d'aide mis en place les années précédentes. De son côté, la zone euro a évité de justesse une récession au premier semestre de l'année. L'activité a stagné mais ne s'est pas finalement pas contractée durant le 1er trimestre comme initialement estimé. La révision à la hausse fait suite à des améliorations de la croissance en Espagne, en Irlande et aux Pays-Bas. Dans ce contexte, les marchés de l'emploi restent très dynamiques mais ils constituent un indicateur retardé de l'activité. Signe de l'impact de la hausse des taux sur l'activité, les enquêtes auprès des banques font état de l'effondrement de la demande de crédit bancaire confrontée à la poursuite du durcissement des conditions de prêts. Du côté de l'inflation, l'évolution est rassurante. Aux Etats-Unis, la progression mensuelle est de +0,2% en juin ce qui porte la hausse sur un an glissant à +3,0% (vs +4,0% en mai), soit la plus faible augmentation depuis mars 2021, tandis que l'inflation sous-jacente - hors alimentation et énergie - a ralenti à 4,8% (contre 5,3% en mai). L'inflation totale en zone euro est quant à elle tombée à 5,3% en glissement annuel en juillet (contre 6,1% en mai), mais l'inflation sous-jacente est stabilisée à 5,5% depuis deux mois (contre 5,3% en mai). Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté un ton prudent, réaffirmant leur dépendance aux données d'activité. La Fed a ainsi relevé ses taux de +25 points de base à 5,25%/5,50% à la fin du mois comme largement anticipé, soit la 11e augmentation depuis mars 2022 et au plus haut depuis plus de 22 ans. Jerome Powell estime que des baisses de taux sont peu probables cette année et ne prévoit plus de récession. Les regards se tournent désormais vers la réunion de Jackson Hole fin août qui offrira l'opportunité à Jerome Powell de donner des indications sur la future politique de la Fed. De même, la BCE a relevé ses taux de

25 points de base (facilité de dépôt à 3,75% et facilité de prêt marginal à 4,50%). Depuis le plus bas de juillet 2022, la hausse cumulée du taux de dépôt est de 425 points de base. Le ton de la BCE reste accommandant. Elle a réduit son engagement à poursuivre la hausse et a déclaré qu'elle devait plutôt garder l'esprit ouvert sur les décisions de septembre et au-delà, avec une approche entièrement dépendante des données. La réunion de septembre sera stratégique et la trajectoire de l'inflation des services au cours des deux prochains mois sera, à cet égard, déterminante. Dans ce contexte, les courbes obligataires, toujours inversées, se sont pentifiées avec des taux courts quasi inchangés sur le mois (à 4,88% pour le 2 ans) à l'approche des points pivots des banques centrales et une hausse sensible des taux longs, notamment sur le taux 30 ans. Les taux longs américains achèvent ainsi le mois proches de 4%, un peu au-dessous pour le 10 ans, un peu au-dessus pour le 30 ans, soit des plus hauts niveaux depuis mars 2023. En zone euro, les taux courts baissent d'une dizaine de points de base à 3% et font le mouvement inverse sur la partie longue portant le taux 10 ans à 2,50%. La dette italienne surperforme le reste de la zone et l'écart de taux 10 ans avec l'Allemagne repasse au-dessous de 160 points de base. Sur le mois de juillet, la performance du fonds a reculé de -0,43% contre -0,15% pour son indice de référence, soit un écart de -0,27%, effaçant la quasi-totalité du gain accumulé le mois précédent. En effet, la sous-performance s'explique notamment par notre surexposition sur la partie longue de la courbe, en particulier sur la France et l'Italie, ceux-là même qui avaient contribué à la surperformance en juin. Avec la confirmation de l'approche des points pivots par les banques centrales, nous avons relevé la sensibilité du portefeuille un peu au-delà de celle de son indice de référence en privilégiant les maturités plus courtes (dette française 5 ans). En dépit de la volatilité qui accompagnera très certainement la publication des données d'activité, nous maintenons une surexposition du portefeuille par rapport à son indice de référence en privilégiant désormais la partie courte de la courbe. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille est relativement stable autour de 38%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds progresse légèrement et reste donc supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne, qui représente la moitié de la poche hors obligations vertes et sociales puisque sa note est parmi les plus élevées de la zone grâce à un excellent score en matière de gouvernance. Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France pourtant réinvestie dans la phase de re-sensibilisation (seulement 13% contre 24% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Août 2023

Le mois d'août a d'abord été marqué par la dégradation de la conjoncture économique. Les PMI manufacturier en zone euro baissent à 43,7 soit un plus bas depuis la crise du Covid en 2020. Le secteur des services recule également à 48,3 (en territoire de contraction de l'activité) contre 50,9 le mois dernier. Aux Etats-Unis, le PMI manufacturier s'élève à 47 contre 49 en juillet et celui des services à 51 en baisse par rapport au mois précédent à 52,3. Concernant le taux de chômage, il s'est établi à 6,4% en zone euro, stable par rapport au mois précédent et en baisse sur un an (6,7% en juin 2022). Aux Etats-Unis, il s'élève à 3,5% contre 3,7% le mois précédent; les nouveaux emplois couvrent principalement les secteurs de la santé, l'assistance sociale et les activités financières. Les politiques monétaires restrictives ont eu raison de la consommation et de l'investissement des entreprises, ce qui impacte considérablement l'économie mondiale. Le mois a aussi été rythmé par la publication des chiffres d'inflation. En zone euro, celle-ci ralentit à 5,3% contre 5,5% le mois précédent mais reste portée par les services, suivis de près par l'alimentation. Aux Etats-Unis, l'inflation a augmenté pour atteindre 3,2% contre 3% le mois précédent, légèrement en baisse par rapport aux prévisions qui étaient de 3,3%. Cette augmentation est notamment liée aux coûts des logements qui ont progressé de 0,4%. Autre fait marquant qui clôture le mois d'août, le Jackson Hole Economic Symposium, colloque qui rassemble les dirigeants des banques centrales du monde entier. En l'absence de réunion des banques centrales ce mois-ci, ce sont les interventions de J.Powell et C. Lagarde qui ont impacté les marchés. Leurs discours mettent en exergue le fait que la lutte contre l'inflation n'est pas terminée ; l'objectif étant toujours celui d'atteindre un niveau d'inflation de 2%. Ils se disent prêts à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment restrictifs, si l'inflation ne diminue pas davantage. Alors que la FED avait fait une pause dans la hausse des taux, ce discours restrictif rebat les cartes et envoie un signal fort aux marchés ; la FED se disant « prête à augmenter encore les taux si nécessaire ». Quant à la BCE, qui n'a pas encore fait de pause dans sa hausse de taux ; démarré plus tardivement ; les avis divergent pour une nouvelle hausse supplémentaire en septembre ou une pause. La décision qui sera prise en septembre sera quoi qu'il en soit accompagnée d'un discours restrictif pour souligner que le resserrement monétaire n'est pas terminé et que l'objectif d'inflation est loin d'être atteint. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain finit le mois à 4,11% (+15pb par rapport au mois précédent) mais il a atteint l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007 avec 4,34% courant août. Quant au taux court américain, il est resté stable et termine le mois à 4,87%. En zone euro, les

taux sont restés relativement stables avec le taux à 10 ans français à 2,98% (-4bp), le Bund allemand à 2,46% (-3pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4,11% (+2pb) et 3,48% (-3pb). Sur le mois d'août, la performance du fonds a progressé légèrement plus que son indice de référence en hausse de +0,34%. Le gain généré par la surexposition sur les maturités courtes de la dette allemande notamment a ainsi compensé la perte sur la position à l'aplatissement de la courbe sur l'Italie et la France. A l'approche des réunions de rentrée des banques centrales qui devraient confirmer la fin du cycle de resserrement monétaire, nous avons maintenu notre surexposition directionnelle par rapport à l'indice, d'une vingtaine de points de base. Si l'inflexion de politique monétaire se confirme, nous pourrions encore amplifier cet écart par le biais d'investissements sur la partie courte de la courbe. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille est relativement stable autour de 38%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds progresse de nouveau et reste donc supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au critère de gouvernance pour lequel l'Allemagne apporte largement sa contribution avec une note parmi les plus élevées de la zone et par conséquence une sur représentation dans la poche (environ la moitié de la poche hors obligations sociales et vertes). Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France pourtant réinvestie dans la phase de re-sensibilisation (seulement 13% contre 24% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Septembre 2023

Aux États-Unis, l'inflation globale est ressortie plus élevée que les prévisions en raison de la hausse des prix de l'énergie (+3,7% sur un an, supérieure aux attentes à +3,2%). Néanmoins, l'inflation sous-jacente, qui permet d'avoir une vision moins volatile, a baissé et ressort à +0,6%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5,2% (consensus à +5,3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (+4,3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif. En termes de croissance, la zone euro a donné des signes de faiblesse. L'indice PMI composite confirme la contraction de l'industrie manufacturière (indice à 43,4, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48,4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à +0,8% (+1,1% précédemment). Aux Etats-Unis, on note une confirmation de la croissance du PIB sur le 2e trimestre à +2,1% en rythme annualisé. L'indice ISM Services a progressé à 54,5 en août (contre 52,5 prévu et 52,7 le mois précédent), de même que l'ISM Manufacturier qui s'élève à 49,0 contre 47,6 le mois précédent. D'un point de vue plus global, l'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2023, tout en abaissant celle pour 2024 à +2,7% (+3% auparavant). Face à des chiffres mitigés et en liaison avec les évolutions de l'inflation, les banques centrales ont durci leurs discours. Elles ne souhaitent pas assouplir prochainement leur politique monétaire et maintiendront les taux d'intérêt à un niveau durablement élevé (« Higher for longer »). En zone euro, la BCE affiche sa fermeté avec le maintien prolongé des taux à un niveau élevé malgré les risques sur l'investissement, la croissance et les coûts de remboursement de la dette pour les emprunteurs. Elle a privilégié un discours ferme avec une hausse de +25bps de ses taux directeurs (10e hausse) considérant une inflation toujours supérieure à l'objectif de 2% (estimation portée à +3,2% pour 2024 contre +3,0% précédemment), des prévisions de croissance du PIB revues à la baisse à +0,7% cette année et +1% en 2024 (contre respectivement +0,9% et +1,5%). Désormais, le taux de facilité de dépôt atteint 4% (plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999), le taux de refinancement 4,50% et celui de prêt marginal 4,75%. Aux Etats-Unis et comme cela avait été anticipé, la Fed a décidé de maintenir ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de 5,25%-5,50%. Néanmoins, cette pause est accompagnée d'un discours peu accommodant de la part de Jerome Powell qui n'exclut pas un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024. En plus de maintenir les taux à leur plus haut niveau depuis 22 ans, la Fed continue son Quantitative Tightening qui est maintenant proche de 1 milliard de dollars depuis juin 2022. Enfin, la Fed a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique pour 2023 (+2,1%) et 2024 (+1,5%). Le discours toujours ferme des banques centrales a donc profondément marqué les évolutions des marchés obligataires durant le mois de septembre avec un fort mouvement de hausse. Le taux à 10 ans américain termine le mois de septembre à 4,57% (en progression de +46bps sur le mois), un plus haut depuis fin 2007. L'évolution est moins marquée sur les taux courts dont le taux 2 ans finit le mois à 5,04% (+18bps). En zone euro, les taux ont suivi la même tendance avec le taux à 10 ans allemand en hausse à 2,84% (+38bp sur le mois), un niveau atteint pour la dernière fois en 2011. Le spread à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie s'est écarté (de 165bps à 194bps) principalement en raison de données économiques italiennes revues à la baisse (dépassement budgétaire en hausse sur 2024). Sur le mois de septembre, la performance du fonds a progressé de -2,9%, en retrait par rapport à son indice de référence (-2,7%), en raison de notre surexposition

dans un marché baissier. Ce sont notamment nos positions sur les parties longues des dettes française et italienne qui ont pesé sur la performance dans la configuration de pentification des courbes. Nous avons maintenu notre surexposition par rapport à l'indice compte tenu du niveau élevé des taux qui devrait contribuer à ralentir l'activité et soulager la pression du côté des banques centrales. Lorsque des signaux tangibles de repli de l'activité se feront sentir, nous pourrions amplifier encore cette surexposition par le biais d'investissements sur la partie courte de la courbe. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille reste relativement stable autour de 38%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds a légèrement diminué du fait de nos investissements sur la France et l'Italie dans le courant du mois. Cela étant, la note du fonds demeure supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. C'est notamment lié au critère de gouvernance pour lequel l'Allemagne apporte largement sa contribution avec une note parmi les plus élevées de la zone et par conséquence une sur-représentation dans la poche (environ la moitié de la poche hors obligations sociales et vertes). Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France pourtant réinvestie dans la phase de re-sensibilisation (désormais à 17% contre 24% dans l'indice de référence) et, surtout l'absence de dette italienne (hors obligations vertes) qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Octobre 2023

Le mois d'octobre a été marqué par la guerre déclenchée par les attaques du Hamas le 7 octobre contre Israël. En cas d'extension régionale, ce conflit pourrait avoir des répercussions importantes sur l'économie mondiale. Bien qu'il n'y ait pas eu un impact immédiat sur le prix du pétrole, certains économistes estiment que la probabilité d'une flambée des prix reste élevée sur l'année à venir. La guerre en Ukraine exerçait déjà une tension sur les prix de l'énergie, la situation au Proche-Orient pourrait fragiliser davantage les perspectives de croissance et d'investissement. Les banques centrales suivront attentivement les développements géopolitiques et les conséquences sur la croissance et l'inflation en gardant en ligne de mire l'objectif de 2%. Lors de sa réunion de politique monétaire, la BCE a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, après dix hausses consécutives qui ont porté le taux de refinancement à 4,50%, le taux de prêt marginal à 4,75% et le taux de dépôt à 4,00%. Quant à la FED, qui avait déjà fait une pause dans son cycle de hausse en septembre, elle pourrait maintenir à nouveau ses taux inchangés, évoluant dans une fourchette de 5,25% à 5,5% grâce à la décélération de l'inflation. Les marchés estiment que les premières baisses devraient intervenir à partir du second semestre 2024. Aux Etats-Unis, l'économie s'est montrée robuste avec les PMI Manufacturier qui ressortent à 50 en hausse par rapport au mois dernier (49,8) comme pour le secteur des services avec 50,9 contre 50,1 le mois précédent. Ce rebond s'explique notamment par l'augmentation de la demande industrielle et un ralentissement de l'inflation dans le secteur des services. Le marché du travail américain s'est également montré résilient avec un rebond inattendu de la création d'emploi (336 000 emplois créés contre 170 000 prévus). En revanche, le taux de chômage reste stable avec 3,8%. En Zone Euro, les PMI manufacturier sont en baisse avec un niveau à 43 alors que les prévisions tablaient sur une augmentation par rapport au mois précédent. Le secteur des services est également en baisse avec 47,8 contre 48,7 le mois précédent. La demande des biens et services en zone euro s'est détériorée, ce qui a également affecté l'emploi avec la première baisse d'effectifs depuis les confinements de début 2021. Du côté de l'évolution des prix, l'inflation globale aux Etats-Unis s'élève à 3,7% au mois de septembre, stable par rapport au mois dernier. L'inflation sous-jacente annuelle de septembre a baissé de 4,3% en aout à +4,1%, en ligne avec le consensus. En Zone Euro, le taux d'inflation annuel d'octobre est en baisse avec 2,9% contre 4,3% en septembre. L'inflation sous-jacente s'affiche également en repli de +4,5% à +4,2% en octobre. Le ralentissement des prix de l'alimentation par rapport au mois dernier combiné aux effets de base sur les prix énergétiques expliquent cette évolution. Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bundi 10 ans a baissé de 2,33% fin septembre à 2,25% fin octobre. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans progresse de 2,34% à 2,41% fin octobre. Dans ce contexte, sur les marchés obligataires, le taux 10 ans américain a progressé +36 bps par rapport au mois précédent et finit le mois d'octobre à 4,93% soit, l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007. Le taux court américain reste stable avec 5,08% (+4bp). En zone euro, les taux sont restés relativement stables sur le mois avec le taux 10 ans français qui ressort fin octobre à 3,42% (+2bp) et le Bund allemand à 2,80% (-4bp). Le taux 10 ans Royaume-Uni à 4,51% (+8bp) et les taux italien et espagnol à respectivement 4,72% (-5bp) et 3,88% (-5bp). Sur le mois d'octobre, la performance du fonds a progressé de 0,34% en retrait par rapport à son indice de référence (0,40%) en raison de notre position sur les parties longues de la dette française dans la configuration de pentification de la courbe. Nous avons maintenu notre surexposition par rapport à l'indice avec la fin du cycle de resserrement monétaire. Pour autant, les marchés pourraient rester volatiles, partagés entre la décélération des indicateurs d'inflation et les problématiques d'endettement. Dans ce contexte, nous privilierons les pays les moins endettés tels que l'Allemagne pour les pays core ainsi que l'Espagne et le Portugal pour les dettes

périphériques. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille est stabilisée à 38%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est stable et demeure supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. Cet écart est notamment lié au critère de gouvernance pour lequel l'Allemagne apporte largement sa contribution avec une note parmi les plus élevées de la zone et par conséquence une sur représentation dans la poche hors obligations sociales et vertes (environ la moitié). Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France et surtout l'absence de dette italienne (poche hors obligations vertes) qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Novembre 2023

Le mois de novembre a commencé avec les annonces de la FED qui a, sans surprise, maintenu ses taux directeurs entre 5,25% et 5,50%. L'inflation restant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2%, la banque centrale américaine a privilégié le statu quo et précisé qu'elle n'envisageait pas de baisse. Jerome Powell a également indiqué qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir si cela était nécessaire pour atteindre l'objectif fixé, une interruption prématurée pouvant entraver les efforts et résultats des derniers mois. Le mois a également été rythmé par les chiffres d'inflation qui montrent une baisse généralisée et encourageante permettant de converger vers la cible de 2% d'inflation. Aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3,2% pour octobre, en baisse par rapport au mois dernier (3,7%) et par rapport aux prévisions (3,3%). En zone euro, le taux d'inflation de novembre en rythme annuel est également en baisse à 2,4% contre 2,9% en octobre et 4,3% en septembre. Plus précisément pour la France, l'inflation continue de ralentir avec 3,4% en novembre (4% en octobre et 4,9% en septembre). Enfin, l'inflation au Royaume-Uni a atteint son niveau le plus bas depuis 2021 avec 4,6% en octobre. Ce ralentissement est en partie dû à la baisse des prix de l'énergie, des services et de l'alimentation. Bien que ces chiffres soient encourageants, les banques centrales souhaitent garder le niveau actuel de taux suffisamment longtemps et ne pas se précipiter pour entamer la prochaine séquence de baisse. D'autant que les tensions géopolitiques (Ukraine/Russie et plus récemment Israël) font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie pouvant influer sur l'amélioration des niveaux d'inflation observés. Le mois a aussi été marqué par les chiffres de croissance qui témoignent de la résilience de l'économie américaine. La croissance s'élève ainsi à +5,2% (rythme annualisé) et +1,3% sur le troisième trimestre, en hausse par rapport aux prévisions qui anticipaient 5%. Cette croissance s'explique notamment par la hausse des dépenses des ménages, l'un des principaux moteurs de l'économie américaine. En revanche, les prévisions de la Commission Européenne sont plus pessimistes pour la zone euro avec des estimations à la baisse : +0,6% en 2023 (inférieur de 0,2 point par rapport aux anciennes prévisions). Elles sont également en baisse pour 2024 avec désormais +1,2% contre +1,3% précédemment. Bien qu'en baisse, l'inflation reste encore trop élevée et le resserrement de la politique monétaire a obéré la croissance en zone euro. Dans ce contexte, on observe une baisse générale des taux. Le taux à 10 ans américain termine le mois de novembre à 4,33% soit -60 points de base (pdb) par rapport au mois précédent. De même pour le taux court américain (2 ans) qui finit le mois à 4,68% (-40 pdb). En zone euro, les taux sont également en baisse sur le mois avec le taux à 10 ans français qui ressort fin novembre à 3,02% (-40 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2,44% (-36 pdb). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 4,22% (-50 pdb) et 3,47% (-41 pdb). Sur le mois de novembre, la performance du fonds a progressé de 3,2%, soit 0,20% de plus que son indice de référence en raison de notre surexposition en sensibilité. Nous avons maintenu cette surexposition tout au long du mois avec la confirmation de l'arrivée en fin de cycle de resserrement monétaire à travers des discours explicites des banquiers centraux et de signes tangibles de ralentissement de l'inflation. Ces éléments ont conduit les marchés à anticiper des baisses de taux très agressives sur 2024 qui devront cependant se traduire par des discours « dovish » des banquiers centraux à l'occasion de leur conseil de politique économique mi-décembre. Nous réduirons très certainement cette surexposition à l'approche des banques centrales pour anticiper une éventuelle déception des marchés. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille est de 37%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds a progressé et demeure très supérieure à son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. Cet écart est notamment lié au critère de gouvernance pour lequel l'Allemagne apporte largement sa contribution avec une note parmi les plus élevées de la zone et par conséquence une sur représentation dans la poche hors obligations sociales et vertes (environ la moitié). Cette surpondération en poids est compensée par une sous-représentation de la France et surtout l'absence de dette italienne (poche hors obligations vertes) qui figure parmi les pays les moins bien notés de la zone.

Décembre 2023

En décembre, plusieurs indicateurs économiques ont conforté l'idée que la remontée des taux directeurs était terminée voire qu'une baisse prochaine était possible. Aux États-Unis, la croissance est apparue robuste (PIB du 3e trimestre à +4,9%). Si l'on considère les ventes au détail qui ont augmenté à l'approche de la période de Noël (+0,3%), l'économie devrait rester sur une croissance modérée pour le trimestre à venir. Par ailleurs, un mouvement de détente a été observé sur le marché de l'emploi avec la chute du nombre d'offres atteignant son plus bas niveau depuis mars 2021. Quant aux pressions inflationnistes, elles se sont finalement relâchées, aidées par le recul de l'inflation salariale, les effets de base de l'énergie et la réduction des goulets d'étranglement de l'offre. En zone euro, les économies sont restées atones avec des perspectives peu encourageantes. La baisse du PIB au 3e trimestre a été confirmée à -0,1%. Si les indices PMI pour le mois de novembre ont dépassé les attentes (atteignant un plus haut sur 4 mois), ils restent malgré tout en territoire de contraction et sont pénalisés notamment par la France et par l'Allemagne où la production industrielle a chuté de manière inattendue pour le 5e mois consécutif. La fin du mois de décembre a vu la publication des chiffres d'inflation confirmant la poursuite de la désinflation en zone euro. Ces évolutions auraient pu être considérées comme de bonnes nouvelles pour la BCE qui est cependant restée plus prudente et a opté pour des déclarations moins accommodantes que la Fed quelques jours avant. Lors des réunions de banques centrales, le FOMC de décembre a en effet envoyé un message accommodant et maintenu inchangée sa fourchette des taux directeurs cibles à 5,25%/5,50%. Le nouveau "dot plot" du FOMC montre 75bp d'assouplissement en 2024 contre 50bp dans la version de septembre. La posture du « plus haut pour plus longtemps » semble terminée. J. Powell a explicitement déclaré que la Fed devrait commencer à réduire ses taux « bien avant » que l'inflation n'atteigne son objectif de 2%, et a ajouté que ne pas le faire pourrait conduire à un ralentissement trop important de l'activité. En revanche, la BCE ne s'est pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Ses taux sont eux-aussi restés inchangés (4% pour le taux de dépôt et 4,5% pour le taux de refinancement) comme attendu. François Villeroy de Galhau a précisé que « sauf choc, il n'y aura pas de nouvelle hausse de taux; la question d'une baisse pourra se poser courant 2024, mais pas maintenant ». Les marchés s'attendent à ce que la BCE réduise ses taux de 100 points de base l'année prochaine, à partir d'avril. Les marchés de taux ont évolué au diapason de ces indicateurs économiques et des déclarations des banques centrales avec des décalages à la baisse de plus de 40bp aux États-Unis et en Allemagne. Aux États-Unis, le taux à 2 ans est tombé à 4,25% (-43bp sur décembre) tandis que son équivalent allemand baissait dans les mêmes proportions à 2,39%. Les taux à 10 ans ont aussi baissé fortement, le taux américain atteignant 3,88% (-45bp) et le taux allemand 2,02% (-42bp). Du côté de l'évolution des prix, aux Etats-Unis, l'inflation globale annuelle ressort à 3,1% en novembre, en baisse par rapport au mois dernier (3,2%). L'inflation sous-jacente annuelle est stable à 4,0% en novembre. En Zone Euro, le taux d'inflation de décembre en rythme annuel est ressorti en hausse à 2,9% contre 2,4% en novembre. L'inflation sous-jacente s'affiche en repli de +3,6% à +3,4% en décembre. Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund?i 10 ans a baissé de 2,14% fin novembre à 1,95% fin décembre. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans baisse de 2,24% à 2,17% fin décembre. Le baril de pétrole WTI est en baisse de 4 dollars de 76\$ à 71,6\$. Enfin, le dollar est en repli sur le mois de 1,089 à 1,104 contre euro. L'or est en hausse sur le mois de 2 057\$ à 2 072\$. Sur le mois de décembre, la performance du fonds a progressé de 3,60%, légèrement au-dessous de son indice de référence. Sur l'année 2023, la part P du fonds progresse de 6,94% soit, +0,23% de performance relative. C'est notamment notre sous-pondération sur le spread italien qui a pesé sur la performance relative. Après la confirmation des points pivots par les banques centrales, nous avons abaissé la sensibilité aux taux du fonds vers celle de son indice de référence d'une part, pour acter la bonne performance de fin d'année sur les marchés obligataires, et d'autre part, pour protéger le portefeuille d'une éventuelle correction de marché compte tenu des anticipations de baisses des taux de la Banque centrale européenne devenues très agressives. Cela étant, si les indicateurs d'activité se dégradent fortement en début d'année, nous n'hésiterons pas à relever la sensibilité aux taux du portefeuille. La part des obligations vertes et sociales dans le portefeuille reste stable à 37%. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds a légèrement baissé en raison de notre désinvestissement sur l'Allemagne au profit de la France et la Belgique moins bien notées. Cela étant, la note ESG du portefeuille reste largement supérieure à celle de son indice de référence exclusion faite des 20% émetteurs les plus mal notés. Cet écart est notamment lié à notre surpondération en poids sur l'Allemagne (48% de la poche) qui bénéficie d'une des notes les plus élevées de la zone (parmi les grands pays), notamment grâce au critère de gouvernance. Cette surpondération se fait au détriment de la France sous représentée, et de l'Italie, absente de la poche hors obligations vertes et sociales, en raison de leur note parmi les plus basses de la zone.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EURO GOV ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Euro Gov ISR - I en devise EUR : 4,39% / 4,65% avec une Tracking Error de 1,36% du 01/02/2023 au 29/12/2023
- Part CPR Euro Gov ISR - P en devise EUR : 6,94% / 6,71% avec une Tracking Error de 1,32%
- Part CPR Euro Gov ISR - S en devise EUR : 6,72% / 6,71% avec une Tracking Error de 1,34%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30		1 035 871,41
GERMANY 0.5% 15-02-26		888 743,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	16 408,80	857 243,94
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	484 795,45	352 163,95
DBR 0 08/15/30	25 811,40	744 119,30
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31		677 540,70
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25		643 547,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	17 838,25	576 240,38
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	202 407,99	356 185,27
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	46 719,00	506 031,63

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

		29/12/2023
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		657,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		0,235
Part CPR EURO GOV ISR - P		
Frais de gestion variables acquis		0,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		143,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		0,001

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 469 960,00

- o Change à terme :
- o Future : 2 469 960,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Depuis le **26 septembre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

1- INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS⁽¹⁾

a) Plafonnement des rachats « Gates » :

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

⁽¹⁾ Réglementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

OPCVM CPR EURO GOV ISR

b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing) :

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution⁽¹⁾ généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

(2) La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,
3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 11,17%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires⁽¹⁾) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar

OPCVM CPR EURO GOV ISR

- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciaux ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciaux et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* Gestion active : hors OPC indicuels et ETF contraints par leur indice de référence.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CPR EURO GOV ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CPR EURO GOV ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

.....
PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



pwc

CPR EURO GOV ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



pwc

CPR EURO GOV ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



pwc

CPR EURO GOV ISR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.06.24 11:02:24 +0200

Comptes annuels

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	16 180 255,02	20 661 147,87
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	16 122 575,02	20 399 637,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 122 575,02	20 399 637,87
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	57 680,00	261 510,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	57 680,00	261 510,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	60 112,52	173 299,10
Opérations de change à terme de devises		
Autres	60 112,52	173 299,10
COMPTE FINANCIERS	352 671,62	1 560 658,12
Liquidités	352 671,62	1 560 658,12
TOTAL DE L'ACTIF	16 593 039,16	22 395 105,09

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 688 809,98	24 852 191,80
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 310 662,67	-2 997 874,02
Résultat de l'exercice (a,b)	140 213,12	138 968,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	16 518 360,43	21 993 286,12
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	57 680,00	261 510,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	57 680,00	261 510,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	57 680,00	261 510,00
Autres opérations		
DETTES	16 998,73	140 308,97
Opérations de change à terme de devises		
Autres	16 998,73	140 308,97
COMPTE FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	16 593 039,16	22 395 105,09

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		1 159 620,00
EURO BOBL 0323		1 389 000,00
FGBL BUND 10A 0323		3 057 390,00
EURO BUND 0324	2 469 960,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 221,60	3 719,27
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	191 424,68	373 512,53
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	204 646,28	377 231,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		9 067,79
Charges sur dettes financières		9 067,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 067,79	9 067,79
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	204 646,28	368 164,01
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	54 861,93	93 066,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	149 784,35	275 097,80
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-9 571,23	-136 129,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	140 213,12	138 968,34

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les CDS :

Les dérives de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front / Prix valorisateur.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010679878 - Part CPR EURO GOV ISR - S : Taux de frais maximum de 0,65% TTC maximum

FR0010376020 - Part CPR EURO GOV ISR - P : Taux de frais maximum de 0,45% TTC maximum

FR0014003DU0 - Part CPR EURO GOV ISR - I : Taux de frais maximum de 0,15% TTC maximum.

Le fonds a pris en charge un montant de 206,74 € lié à la cotisation AMF.

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

- Part P et part I : 20% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'actif de référence*.
- Part S : néant.

Le premier prélèvement des frais de gestion variables sur la part I pourra s'effectuer à compter du 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indice de référence : ICE BofA Euro Government en euro.

Ainsi, à compter du 01/01/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif.

□ La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR EURO GOV ISR - I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EURO GOV ISR - P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EURO GOV ISR - S	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	21 993 286,12	67 713 894,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	7 102 032,50	17 268 613,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 849 574,68	-53 994 305,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	54 403,48	79 078,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 870 045,43	-7 089 394,54
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	323 666,80	1 867 590,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-143 706,80	-123 890,00
Frais de transactions	-8 465,09	-12 183,95
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 086 169,18	-4 037 993,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 057 417,05</i>	<i>-5 143 586,23</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 143 586,23</i>	<i>1 105 592,27</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-319 190,00	46 780,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-57 680,00</i>	<i>261 510,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-261 510,00</i>	<i>-214 730,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	149 784,35	275 097,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	16 518 360,43	21 993 286,12

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 122 575,02	97,60
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	16 122 575,02	97,60
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	2 469 960,00	14,95
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 469 960,00	14,95
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	16 122 575,02	97,60						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							352 671,62	2,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 469 960,00	14,95						
Autres opérations								

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts					1 245 320,22	7,54	1 412 760,23	8,55	13 464 494,57	81,51
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	352 671,62	2,14								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									2 469 960,00	14,95

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
Dépôts de garantie en espèces		58 130,70
Autres créances		1 981,82
TOTAL DES CRÉANCES		60 112,52
DETTES		
Frais de gestion fixe		13 245,04
Frais de gestion variable		2 543,69
Autres dettes		1 210,00
TOTAL DES DETTES		16 998,73
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		43 113,79

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Parts souscrites durant l'exercice	1	100 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	-82	-6 898 172,51
Solde net des souscriptions/rachats	-81	-6 798 172,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1	
Part CPR EURO GOV ISR - P		
Parts souscrites durant l'exercice	8 194	6 594 454,67
Parts rachetées durant l'exercice	-6 227	-5 024 248,24
Solde net des souscriptions/rachats	1 967	1 570 206,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 079	
Part CPR EURO GOV ISR - S		
Parts souscrites durant l'exercice	609,466	407 577,83
Parts rachetées durant l'exercice	-2 837,620	-1 927 153,93
Solde net des souscriptions/rachats	-2 228,154	-1 519 576,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 827,683	

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EURO GOV ISR - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EURO GOV ISR - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EURO GOV ISR - S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part CPR EURO GOV ISR - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	417,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	657,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EURO GOV ISR - P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 019,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	-138,67
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	143,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EURO GOV ISR - S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 762,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM CPR EURO GOV ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	140 213,12	138 968,34
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	140 213,12	138 968,34
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	949,01	52 040,27
Total	949,01	52 040,27
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	130 560,10	76 386,13
Total	130 560,10	76 386,13
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 704,01	10 541,94
Total	8 704,01	10 541,94

OPCVM CPR EURO GOV ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 310 662,67	-2 997 874,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 310 662,67	-2 997 874,02
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 873,52	-913 924,05
Total	-1 873,52	-913 924,05
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 205 643,28	-1 717 503,76
Total	-1 205 643,28	-1 717 503,76
	29/12/2023	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-103 145,87	-366 446,21
Total	-103 145,87	-366 446,21

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	184 232 898,12	263 842 998,90	67 713 894,71	21 993 286,12	16 518 360,43
Part CPR EURO GOV ISR - I en EUR					
Actif net			47 825 942,84	6 704 571,07	104 422,24
Nombre de titres			478	82	1
Valeur liquidative unitaire			100 030,83	81 398,75	104 422,24
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes			-440,53	-11 095,75	-1 873,52
Capitalisation unitaire sur résultat			151,65	631,80	949,01
Part CPR EURO GOV ISR - P en EUR					
Actif net	184 040 574,62	261 948 017,83	18 259 530,34	12 602 804,96	15 122 201,86
Nombre de titres	194 311	264 675	18 967	16 112	18 079
Valeur liquidative unitaire	947,14	989,69	962,69	782,19	836,45
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes	41,50	23,59	-14,02	-106,59	-66,68
Capitalisation unitaire sur résultat	3,95	6,45	7,02	4,74	7,22
Part CPR EURO GOV ISR - S en EUR					
Actif net	192 323,50	1 894 981,07	1 628 421,53	2 685 910,09	1 291 736,33
Nombre de titres	238,500	2 252,710	1 993,957	4 055,837	1 827,683
Valeur liquidative unitaire	806,38	841,20	816,67	662,23	706,76
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes	35,37	20,08	-11,90	-90,35	-56,43
Capitalisation unitaire sur résultat	1,91	4,10	4,37	2,59	4,76

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	110 000	140 717,98	0,85
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,0% 15-02-31	EUR	490 000	428 558,90	2,59
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,0% 15-08-31	EUR	825 000	714 144,75	4,33
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,0% 15-08-50	EUR	160 000	89 117,60	0,54
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,0% 15-08-50	EUR	50 000	27 977,50	0,17
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,25% 15-02-29	EUR	100 000	92 373,12	0,55
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0,5% 15-02-28	EUR	190 000	180 307,62	1,09
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1,25% 15-08-48	EUR	120 000	97 941,58	0,60
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1,7% 15-08-32	EUR	400 000	394 150,78	2,39
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1,8% 15-08-53	EUR	50 000	45 402,18	0,27
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2,1% 15-11-29	EUR	255 000	258 142,77	1,56
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2,3% 15-02-33	EUR	300 000	314 275,44	1,90
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2,3% 15-02-33	EUR	300 000	314 381,94	1,90
BUNDSOBLIGATION 0,0% 10-10-25	EUR	450 000	432 168,75	2,62
BUNDSOBLIGATION 1,3% 15-10-27	EUR	300 000	294 506,68	1,79
DBR 0 08/15/30	EUR	700 000	619 542,00	3,75
DBR 0 08/15/30	EUR	1 000 000	883 810,00	5,35
DBR 2 1/2 08/15/46	EUR	120 000	125 672,35	0,77
GERMANY 0,5% 15-02-26	EUR	840 000	813 151,47	4,92
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	245 000	304 612,78	1,84
TOTAL ALLEMAGNE			6 570 956,19	39,78
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 1,5% 20-02-47	EUR	80 000	62 517,75	0,38
AUST GOVE BON 2,4% 23-05-34	EUR	20 000	19 880,22	0,12
AUST GOVE BON 3,15% 20-06-44	EUR	77 000	81 604,18	0,49
AUST GOVE BON 4,15% 15-03-37	EUR	95 000	112 061,44	0,68
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2,9% 20-02-33	EUR	50 000	52 684,11	0,32
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2,9% 23-05-29	EUR	67 000	70 402,02	0,43
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0,5% 20-04-27	EUR	290 000	274 792,77	1,66
TOTAL AUTRICHE			673 942,49	4,08
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0,8% 22-06-27	EUR	50 000	47 834,15	0,29
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1,25% 22-04-33	EUR	1 000 000	904 157,40	5,47
TOTAL BELGIQUE			951 991,55	5,76
ESPAGNE				
ESPAGNE 4,2%170105-310137	EUR	110 000	125 948,65	0,77
SPAIN GOVERNMENT BOND 0,1% 30-04-31	EUR	545 000	451 095,92	2,73
SPAIN GOVERNMENT BOND 0,7% 30-04-32	EUR	385 000	326 806,30	1,98
SPAIN GOVERNMENT BOND 1,0% 30-07-42	EUR	120 000	80 873,76	0,49
SPAIN GOVERNMENT BOND 1,25% 31-10-30	EUR	830 000	757 271,27	4,58
SPAIN GOVERNMENT BOND 1,85% 30-07-35	EUR	53 000	46 999,50	0,28
SPAIN GOVERNMENT BOND 1,9% 31-10-52	EUR	200 000	139 077,57	0,84
TOTAL ESPAGNE			1 928 072,97	11,67

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
FINLAND GOVERNEMENT BOND 1.375% 15-04-47	EUR	31 000	23 853,96	0,14
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-04-52	EUR	30 000	14 806,23	0,09
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	176 000	157 750,89	0,96
TOTAL FINLANDE			196 411,08	1,19
FRANCE				
CADES 0.125% 15-09-31	EUR	100 000	83 068,36	0,50
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	170 000	160 400,48	0,97
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	EUR	75 000	66 477,03	0,40
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	328 000	268 361,40	1,63
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	300 000	188 603,89	1,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	130 000	123 310,62	0,75
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	1 400 000	1 229 985,76	7,45
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	70 000	67 531,65	0,41
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	370 000	315 970,88	1,91
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	320 000	328 883,43	1,99
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 25-11-31	EUR	100 000	82 649,87	0,50
TOTAL FRANCE			2 915 243,37	17,65
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.55% 22-04-41	EUR	20 000	14 086,74	0,09
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33	EUR	20 000	18 366,17	0,11
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	280 000	266 418,37	1,61
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	EUR	20 000	20 882,63	0,12
TOTAL IRLANDE			319 753,91	1,93
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	1 760 000	1 120 502,27	6,79
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	339 000	348 916,56	2,11
TOTAL ITALIE			1 469 418,83	8,90
LUXEMBOURG				
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 14-09-32	EUR	49 000	39 866,89	0,24
TOTAL LUXEMBOURG			39 866,89	0,24
PAYS-BAS				
NETHER 2 3/4 01/15/47	EUR	100 000	107 336,92	0,65
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-38	EUR	55 000	38 929,28	0,24
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	80 000	69 603,20	0,42
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	50 000	37 300,36	0,22
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	45 000	38 972,99	0,23
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	200 000	191 382,43	1,16
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	65 000	78 983,02	0,48
PAYS BAS 2.50% 15/01/2033	EUR	40 000	41 669,82	0,26
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	50 000	60 265,10	0,37
TOTAL PAYS-BAS			664 443,12	4,03

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORUGAL				
PGB 3 7/8 02/15/30	EUR	30 000	33 574,02	0,20
PORUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	EUR	215 000	189 417,03	1,15
PORUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	148 000	140 225,48	0,84
PORUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.15% 11-04-42	EUR	40 000	29 258,09	0,18
TOTAL PORTUGAL			392 474,62	2,37
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 122 575,02	97,60
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			16 122 575,02	97,60
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BUND 0324	EUR	-18	-57 680,00	-0,35
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-57 680,00	-0,35
TOTAL Engagements à terme fermes			-57 680,00	-0,35
TOTAL Instruments financier à terme			-57 680,00	-0,35
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	57 680	57 680,00	0,35
TOTAL Appel de marge			57 680,00	0,35
Créances			60 112,52	0,37
Dettes			-16 998,73	-0,11
Comptes financiers			352 671,62	2,14
Actif net			16 518 360,43	100,00

Part CPR EURO GOV ISR - I	EUR	1	104 422,24
Part CPR EURO GOV ISR - S	EUR	1 827,683	706,76
Part CPR EURO GOV ISR - P	EUR	18 079	836,45

Annexe(s)

Produit

CPR Euro Gov ISR - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010376020 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euro Gov ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutée : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs. La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligations gouvernementales.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et

d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est

menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres. Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 3.5 et 11. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de

la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	Supérieure à 3 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 430	€7 330
	Rendement annuel moyen	-25,7%	-9,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 040	€7 800
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-7,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 030	€10 640
	Rendement annuel moyen	0,3%	2,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 250	€12 270
	Rendement annuel moyen	12,5%	7,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2020 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 29/09/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 30/09/2016

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€138	€223
Incidence des coûts annuels**	1,4%	0,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,83% avant déduction des coûts et de 2,09% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	26,63 EUR
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,45 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : ICE BofA Euro Government converti en euro. . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel aux varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	1,98 EUR
	La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Euro Gov ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Euro Gov ISR - S

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010679878 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euro Gov ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutée : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs. La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligations gouvernementales.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et

d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est

menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres. Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 3.5 et 11. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de

la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	Supérieure à 3 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 420	€7 320
	Rendement annuel moyen	-25,8%	-9,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 030	€7 760
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-8,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 030	€10 640
	Rendement annuel moyen	0,3%	2,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 250	€12 270
	Rendement annuel moyen	12,5%	7,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2020 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 29/09/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 30/09/2016

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€156	€282
Incidence des coûts annuels**	1,6%	0,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,01% avant déduction des coûts et de 2,09% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	46,73 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,45 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Euro Gov ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Euro Gov ISR - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FRO0014003DUO - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Euro Gov ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Oblig. & titres créance Euro

Objectifs: En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutée : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs. La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligations gouvernementales.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et

d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est

menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres. Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG. La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 3.5 et 11. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de

la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictive avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	Supérieure à 3 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 320	€3 530
	Rendement annuel moyen	-66,8%	-29,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 060	€8 090
	Rendement annuel moyen	-19,4%	-6,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€10 690
	Rendement annuel moyen	0,9%	2,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 420	€12 330
	Rendement annuel moyen	14,2%	7,2%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Euro Gov ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2019 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2016 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/08/2013 et 31/08/2016

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 3 ans*
Coûts totaux	€122	€172
Incidence des coûts annuels**	1,2%	0,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,82% avant déduction des coûts et de 2,25% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	11,58 EUR
ou		
d'exploitation		
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,45 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : ICE BofA Euro Government converti en euro. . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel aux varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,99 EUR
	La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 3 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus CPR Euro Gov ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur,
75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
CPR Euro Gov ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500L7G7KY0DJT5P06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● Oui

● X Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

- Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA EURO GOVERNMENT INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.442 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.35 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.406 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1.35 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**
Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables
- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**
Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés

G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

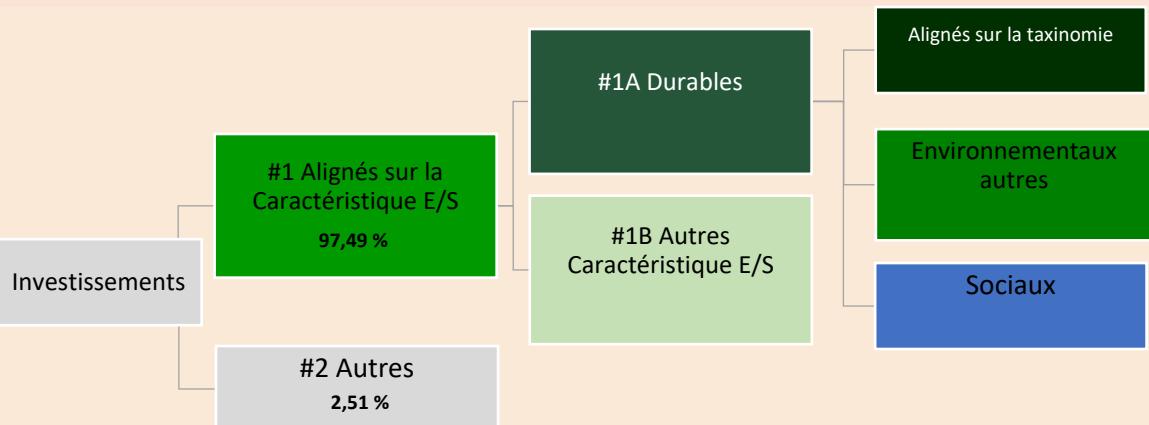
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
OAT 1.75% 06/39	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	7,44 %
BTPS 1.5% 04/45 34Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	6,76 %
BELGIUM 1.25% 22/04/33 EUR	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Belgique	5,47 %
DBR % 08/30	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	5,35 %
DBR 0.5% 2/26	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	4,92 %
SPAIN 1.25% 10/30	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	4,58 %
DBR % 08/31	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	4,32 %
DBR % 08/30 G	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	3,75 %
SPAIN 0.1% 04/31	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	2,73 %
OBL % 10/25 G	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	2,62 %
DBR % 02/31	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	2,59 %
DBR 1.7% 08/32	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Allemagne	2,39 %
BTPS 4% 04/35 13Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,11 %
OAT 2.5% 5/30	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	1,99 %
SPAIN 0.7% 04/32	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	1,98 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	96,49 %
Quasi-Etats	Agences	1,00 %
Liquidités	Liquidités	2,51 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 16,58 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- *Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?*

Oui:

Dans le gaz fossile

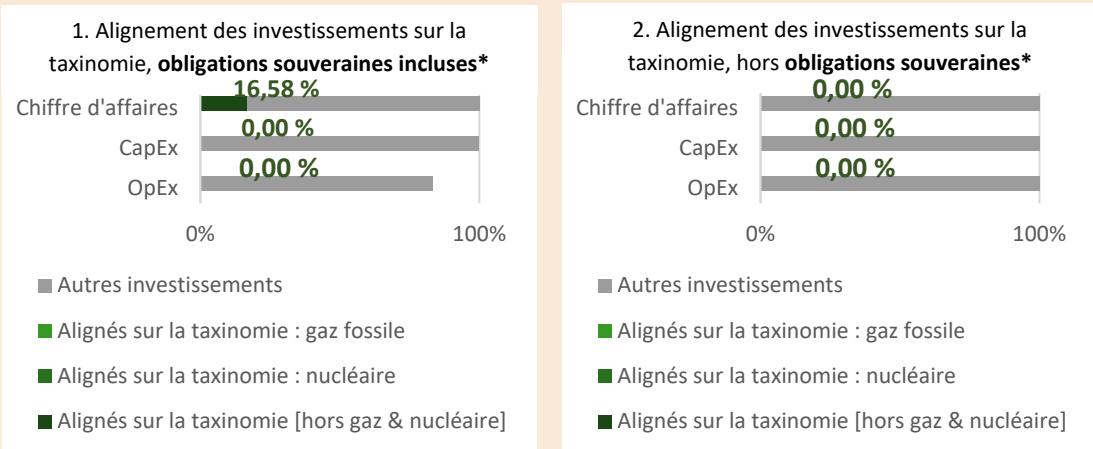
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

symbole
représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.